

LE CAHIER DES CHARGES

RESTAURATION DE LA RÉGLEMENTATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE

U9



CRITÈRES D'ACCÈS À LA PRATIQUE

- Nombre de licenciés U9 au club : 15 minimum
- Educateur : Module U9 ou CFF1 ou CFI U6-U9 (minimum)
- **Pas de participation des U8**
- Participation du club aux événements Fédéraux sur N-1 (Rentrée du Foot, JND, etc...)
- Présence du responsable du club à la réunion de secteur
- Nombre total d'équipes Foot à 5 engagées maximum / club : 2
- Nombre total d'équipes Foot à 8 engagées maximum / club : 1
- Engagement du club dans le PEF au 30/09/2025
- 2 paires de buts avec Filets Foot à 5 obligatoires (4m x 1,5m)